

Calendrier électoral - Renouvellement partiel au conseil de gouvernance Polytech Paris-Saclay
Vote à l'urne - mardi 26 mai 2026

Consultation du comité électoral consultatif sur l'organisation des opérations électorales.	<i>Au moins une semaine avant la publication de l'arrêté.</i>
Publication et affichage de l'arrêté portant organisation des opérations électorales.	<i>Recommandé : au moins 1 mois avant le scrutin.</i>
Affichage des listes Electorales.	Au plus tard le mardi 05 mai 2026 <i>Au plus tard 20 jours avant le scrutin</i>
Date limite de réception des candidatures et, le cas échéant, des professions de foi.	Au plus tard le mardi 20 mai 12h00 (midi) <i>Au plus tôt 30 jours francs avant la date du scrutin.</i> <i>Au plus tard 5 jours francs avant la date du scrutin.</i>
Rectification des listes électorales.	Après affichage des listes et jusqu'à la date du scrutin incluse.
Réunion optionnelle du Comité électoral consultatif (CEC) en cas d'inéligibilités constatées parmi les candidatures déposées.	Dans les trois jours qui suivent la fin du délai de dépôt des candidatures. <i>Attention : le délai de substitution des candidats inéligibles ne peut débuter qu'après l'information du délégué de liste. En principe les délégués de liste sont présents au CEC et sont donc réputés être informés lors de la réunion du CEC.</i>
Substitution des candidats inéligibles.	Dans les deux jours francs qui suivent l'information des délégués de liste.
Affichage des candidatures.	Pas de date à préciser : <i>Au terme de la fin du délai de dépôt OU si des inéligibilités sont constatées, au terme du délai de substitution des candidats inéligibles.</i>
Constitution des bureaux de vote et affichage de leur composition.	Au plus tard la veille du scrutin.
SCRUTIN Date / horaires / localisation des lieux de vote physique Le mardi 26 mai 2026 de 9h30 à 16h30 - bureau DDGS, couloir administration A rez de chaussée bâtiment 620	
Dépouillement.	Pas de date à préciser : le soir du scrutin.
Proclamation et affichage des résultats.	<i>Dans les 3 jours qui suivent la fin des opérations électorales.</i>